



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armement

Question écrite n° 25696

Texte de la question

M. Marc Goua sollicite l'attention de M. le ministre de la défense sur les conséquences de la révision générale des politiques publiques pour la défense. Il semblerait que l'Établissement technique d'Angers (ETAS) soit menacé de fermeture. Le rapport d'audit défense de la RGPP met en exergue pour la DGA le resserrement du dispositif des centres d'essais et d'expertise de la DGA, la fermeture de cinq sites et la co-localisation des centres d'évaluation des armées et des centres d'essais de la DGAA pour créer un pôle de compétences par milieu. Le site de Bourges récupérerait dans cette optique les attributions de l'ETAS condamné à la fermeture. Ce choix pourtant est illogique. L'expertise de l'ETAS dans les systèmes terrestres est un atout maître dans l'élaboration et la conduite des programmes d'armements terrestres, de l'avis même du chef d'état-major de l'armée de terre. Dans un contexte où se côtoient les grands programmes, l'ETAS est un ensemble cohérent de compétences et d'outils permettant d'assurer la maîtrise des interfaces et le rassemblement de tous les acteurs étatiques dans un objectif commun. Il contribue à l'arbitrage technique des matériels d'armement dont les particularités sont d'être spécifiques sur des séries courtes et développés par des industriels en situation de quasi-monopole. Une délocalisation de l'ETAS à Bourges serait un non-sens économique. La création d'un centre terrestre bipolarisé géographiquement (ETBS et ETAS) est une situation optimisée en réunissant les acteurs STAT/DGA par filiations techniques tout en mutualisant le soutien de chacun des centres et dans chacune des bases de défense. L'ETAS jouit d'autre part d'une situation géographique très favorable par ses moyens d'accès routiers et ferroviaires. La fermeture de l'ETAS serait aussi lourde de conséquences pour son bassin économique car l'externalisation massive de ses tâches de soutien directement vers les PME locales ainsi qu'au travers des marchés globaux DGA représente un chiffre d'affaires injecté dans l'économie de l'ordre de 10 millions d'euros. De plus, la qualité des emplois de cet établissement, leur nombre et les liens étroits qu'il entretient avec les milieux universitaires, scientifiques et techniques, représentent un facteur d'attractivité et de dynamisme économiques de l'Anjou. Enfin, le site et les installations de l'ETAS offrent de nombreuses opportunités pour le futur. La co-localisation dans la base de défense angevine formerait un tout d'une extrême cohérence puisque tous les acteurs exerçant sur les mêmes domaines d'activité et d'expertise seraient regroupés à proximité des écoles d'application du génie (Angers) et de l'arme blindée cavalerie (Saumur). Compte tenu de tous ces éléments, il est inopportun d'envisager une fermeture de l'ETAS au profit du site de Bourges ; il lui demande donc d'y renoncer.

Texte de la réponse

À la suite des conclusions du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale et des travaux de modernisation menés dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), le premier ministre et le ministre de la défense ont présenté le 24 juillet 2008 la nouvelle organisation territoriale de la défense, qui sera mise en place progressivement sur une période de six à sept ans, et les mesures de redynamisation qui l'accompagneront. Les décisions de redéploiement des unités de la défense s'inscrivent dans le cadre de la profonde réforme engagée afin de permettre à notre outil de défense de s'adapter aux nouvelles menaces et aux nouveaux risques, et de se moderniser grâce à une organisation moins dispersée et plus efficiente, tout en

demeurant excellent sur le plan opérationnel. Parmi les mesures de restructuration, est notamment programmée la fermeture, après 2011, de l'établissement technique d'Angers implanté à Montreuil-Juigné, avec le maintien du complexe des pistes et d'une soixantaine d'agents nécessaires à leur mise en oeuvre. Le ministre de la défense mesure les difficultés et les conséquences que certaines décisions de restructuration sont susceptibles de susciter au niveau local sur le tissu économique et social. Afin d'aider les territoires les plus touchés, il a été décidé de mettre en place un dispositif d'accompagnement au profit des zones où la réduction des effectifs ou la fermeture d'implantations militaires entraîne une perte supérieure à 50 emplois directs par site. Ce dispositif tient compte, d'une part, de l'impact sur les territoires de la diminution des effectifs, d'autre part, des capacités de redynamisation des bassins d'emploi concernés. Outre les aides aux entreprises et les mesures relatives aux emplois publics, qui font l'objet d'autres dispositions, le plan d'accompagnement territorial comporte deux mesures principales les contrats de redynamisation de site de défense (CRSD), pour les sites affectés par une perte nette supérieure à 200 emplois directs et qui connaissent une grande fragilité économique et démographique ; les plans locaux de redynamisation (PLR), pour les sites ne bénéficiant pas d'un CRSD mais néanmoins impactés de manière significative par une mesure de restructuration. 320 millions d'euros seront consacrés aux mesures d'accompagnement sur la période 2009-2015, à travers le fonds de restructuration de la défense. Ces sommes seront mobilisées au niveau local, sous la direction des préfets, en lien étroit avec les collectivités concernées. Dans les régions connaissant d'importants redéploiements, un délégué régional aux restructurations de défense sera nommé auprès du préfet de région. Au niveau national, la coordination d'ensemble sera assurée conjointement par la délégation aux restructurations du ministère de la défense et la délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires. S'agissant plus particulièrement du Maine-et-Loire, ce département bénéficiera de la mise en oeuvre d'un PLR.

Données clés

Auteur : [M. Marc Goua](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25696

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juin 2008, page 5299

Réponse publiée le : 13 janvier 2009, page 273